L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 17 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

CHAMBRES et Pension.—On peut avoir d'excellentes chambres avec ou sans pension, dans une famille particulière, No 9 rue Place d'Armes, bâtiment Parmelia, vis-à-vis la Place d'Armes. On parle dans la maison le français, anglais et l'allemand. 4 janv—

ON DEMANDE.

ON demande que les propriétaires et les agents de propriétés soumettent leurs maisons à la vente de propriétés vendues à l'encan du Pédicus présidé au corrage des fonds d'assurances (Exonerating Co.) Qui mieux le vendra, mercredi prochain, 22 courant, entre onze heures et midi, bureau 52 rue Carondelet. 16 janv—

A VENDRE.

JOLI Cottage élevé, 331 Bourgogne, près Esplanade, contenant 7 chambres, vestibule, cuisine, chambres à bain, eau, gaz, etc., rez-de-chaussée pavé, jardin à fruits et à fleurs. Rare occasion pour une famille ayant un revenu modéré d'obtenir une propriété bien faite au voisinage tranquille et bien habité. Les paiements à termes seront facilités et on traitera. G. A. Stadler, 51 rue du Conti. 18 janv—1jr

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de la 1re District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes de l'ordre suivant, à savoir :

Interdiction de Emma Senter, No 27,595, Division A.

Cette affaire a en lieu aujourd'hui présent, Charles G. Gordon, Esq., pour le demandeur et R. C. Elliott Esq., assistant comme pour le contradicteur pour le défendeur. Les parties ayant entendu les plaidoyers, les avocats et les évidences, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'ordonnance qui leur a été donnée en faveur du demandeur, et pour les raisons exposées dessus.

Il est ordonné, adjugé et décrété que Emma Senter, le défendeur en cet, et est déclaré incapable d'administrer ses affaires, est interdite.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.

Jugement signé le 5 octobre 1889.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis mes signature et apposé le sceau de la dite cour en la (Sceau) ville de la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-neuf.

EUGUNE J. LAVEDAN, Greffier, Député Greffier.

18 déc—3j on 30 jrs

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Paul Bennett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,277—Division E—A ceux que peut le présent Avis de Succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les 10 jours qui suivront la présente notification, (même si le 10 est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ve P. Rendu, intrice testamentaire, et comptable en cette succession, se verra approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

7 janv—17 22 26

Succession de Mme Ve Hippolyte Fabre, (Gendre de M. H. Fatemann).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,037—Division D—A ceux que Mlle Sophie Fatemann, présente héritière de feu Mme Ve Hippolyte Fabre, a présenté un compte de son administration de la succession de feu Mme Wilhelmina Fatemann, et a demandé l'envoi en possession de ses droits héréditaires, ainsi que pourraient leur être accordés et adjugés, et de leurs droits et prétentions, et de leur ordonner qu'ils aient à déduire, dans les 10 jours qui suivront la présente notification, (même si le 10 est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. A. Planchard, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

10janv—10 15 19

Succession de James Hayes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,921—Division A.—A ceux que Mme Hurst a présenté un compte de Joseph Deagan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de James Hayes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui seraient concernés d'avoir à déduire, dans les 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

9 janv—9 16 18

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 29 0 3—Division D—Ville Wickliffe vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'un avis de la dite pétitionnaire et demande nommé Jacob Van Wickle, soient publiés dans le journal de la Cour en bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 23 courant, le 23e jour de janvier en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-neuf.

EUGUNE J. LAVEDAN, Greffier, Député Greffier.

18 déc—3j on 30 jrs

Succession de Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 28,625—Division B.—A ceux que Jas. B. Wilson, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration testamentaire de la succession de feue Emily Glover, décédée intestat; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les 10 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

14 janv—14 18 23

Succession de Dominique Fatpo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,869—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers du défunt ci-dessus, et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification (si même le 10e est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. A. Planchard, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

10janv—10 15 19

Succession de James Hayes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,921—Division A.—A ceux que Mme Hurst a présenté un compte de Joseph Deagan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de James Hayes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui seraient concernés d'avoir à déduire, dans les 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

9 janv—9 16 18

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférée par bonnes de No 116 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes succès, vous informer de mes prix et vous faire extirper mes dentelles pour travaux modernes supérieurs. 25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'à dites formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans la chirurgie dentaire.

Pose de bouts artificiels.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel

DE LA

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige ses chartes, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes incendies	$197,41 69	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: Intérêt, profits et pertes	$36,223 05	
Moins: Taxes, dépenses générales	14,199 43	
		21,023 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$292,317 02
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	3,046 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$98,817 07	
Réassurances	49,145 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes et Etat et de ville, Board of Underwriters, et assurances	6 389 93	
		185,913 32
Profits bruts		$97,464 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Réservé pour pertes non payées	11,708 52	
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00	
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 76

ACTIF

Effets et Actions	$362 89
Primes en voie de collection	41,652 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts hypothécaires	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, municipalité de ville et bons à prir	68,000 00
Stocks de banques d'assurances et autres	38,928 50
Bons hypothécaires, Working Building Co	8,000 00
Propriétés foncières	66,814 34
Mention des bonnes et mauvaises dettes	6,831 31
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 76

PASSIF.

Capital-actions payé	$200 000 00
Réservé pour primes non expirées	1,250 30
Réservé pour pertes non payées	50,554 00
Réserve pour pertes que tous ne sont ajustées	30,000 00
Excédé du capital de cet janvier 1890	9,000,000 00
	$9,100,904 30
Moins: Actions non payées	90 554 00
Excédé net	$9,010,350 30

ACTIF.

Argent en caisse	$ 64,133 13
Dépôt en trésor de l'Etat du Mississippi, en sûreté	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 à 127	12,700 00
$121,000 Bons Municipalité de la Ville-Orléans 6 0/0	123,109 00
364,500 Bons à Primes de la Ville-Orléans, 3 1/4	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 à 95 1/2	23,875 00
Prêts en vue de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèques	24,384 24
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 02
Actions	4,465 26
Meubles et instalments de bureau	2,500 00
	$405,918 24

PASSIF.

Capital	$200 000 00
Dividendes non réclamés	1,250 30
Réservé pour pertes non réglées	50,554 00
Réserve pour pertes que tous ne sont ajustées	30,000 00
Excédé net	$230,353 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 64,133 13
Dépôt en trésor de l'Etat du Mississippi, en sûreté	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 à 127	12,700 00
$121,000 Bons Municipalité de la Ville-Orléans 6 0/0	123,109 00
364,500 Bons à Primes de la Ville-Orléans, 3 1/4	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 à 95 1/2	23,875 00
Prêts en vue de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèques	24,384 24
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 02
Actions	4,465 26
Meubles et instalments de bureau	2,500 00
	$405,918 24

PASSIF.

Capital	$200 000 00
Dividendes non réclamés	1,250 30
Réservé pour pertes non réglées	50,554 00
Réserve pour pertes que tous ne sont ajustées	30,000 00
Excédé net	$230,353 58

Vingtième Etat Annuel

DE

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ses chartes, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$261,065 98
Sur risques de marine		2,702 10
Sur risques de rivières		3,974 07
		$267,743 05
A ajouter, primes non reçues de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333 500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivières	602 83	
Total des pertes payées	$90 685 27	
Moins: primes et commissions	25,822 60	
Commissions	19,321 12	
Réassurances	43 398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, cours de navigage, loyers, publications, etc.	30,719 47	
Déboursés		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire:		
Primes non expirées	$30,254 20	
Réserve pour pertes non ajustées	30,000 00	60 254 00
Excédé net		$60,352 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 64,133 13
Dépôt en trésor de l'Etat du Mississippi, en sûreté	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 à 127	12,700 00
$121,000 Bons Municipalité de la Ville-Orléans 6 0/0	123,109 00
364,500 Bons à Primes de la Ville-Orléans, 3 1/4	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 à 95 1/2	23,875 00
Prêts en vue de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèques	24,384 24
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 02
Actions	4,465 26
Meubles et instalments de bureau	2,500 00
	$405,918 24

PASSIF.

Capital	$200 000 00
Dividendes non réclamés	1,250 30
Réservé pour pertes non réglées	50,554 00
Réserve pour pertes que tous ne sont ajustées	30,000 00
Excédé net	$230,353 58

Vingtième Etat Annuel

DE

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ses chartes, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$261,065 98
Sur risques de marine		2,702 10
Sur risques de rivières		3,974 07
		$267,743 05
A ajouter, primes non reçues de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333 500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivières	602 83	
Total des pertes payées	$90 685 27	
Moins: primes et commissions	25,822 60	
Commissions	19,321 12	
Réassurances	43 398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, cours de navigage, loyers, publications, etc.	30,719 47	
Déboursés		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire:		
Primes non expirées	$30,254 20	
Réserve pour pertes non ajustées	30,000 00	60 254 00
Excédé net		$60,352 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 64,133 13
Dépôt en trésor de l'Etat du Mississippi, en sûreté	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 à 127	12,700 00
$121,000 Bons Municipalité de la Ville-Orléans 6 0/0	123,109 00
364,500 Bons à Primes de la Ville-Orléans, 3 1/4	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 à 95 1/2	23,875 00
Prêts en vue de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèques	24,384 24
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 02
Actions	4,465 26
Meubles et instalments de bureau	2,500 00
	$405,918 24

PASSIF.

Capital	$200 000 00
Dividendes non réclamés	1,250 30
Réservé pour pertes non réglées	50,554 00
Réserve pour pertes que tous ne sont ajustées	30,000 00
Excédé net	$230,353 58

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Grand Tirage Mensuel, SAN

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00: Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500,	soit	$50,000
100 Lots de	$300,		30,000
100 Lots de	$200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	99,900
999 Lots de	$100,		99,900
3,134 Lots se montant à			$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour un prix à payer par les Obligations, ou pour tous renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser en sûreté. Votre lettre devra être distincte et la Mandat Postale. On n'aura rien en sus vice plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plus.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express, Money Order, ou Chèque de New York, dans des lettres enregistrées. Mandats courants par l'Express.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres correspondantes comme suit:

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

RAPPELEZ VOUS QUE LA SEULE ET SEULE LOTERIE QUI A LA SANCTION LEGALE DE L'ETAT EST LA LOTERIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous Soussignons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, soit leur avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons les chèques de notre signature.

Gt Beauregard

J. Early

Commissaires.

Grand Tirage Mensuel, SAN

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 FEVRIER 1890.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Ebenistes, Meubles, Mes, Tiroirs, A. Rosenthal & C. T. Bergeron vs. Veuve Thos. J. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,992.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un fort lot de meubles de ménage, ébénisterie, miroirs divers, consistant mément à l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

CHAS. W. DROWN.

17 jan—17 21 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries—Groceries—Groceries, etc.

William Hart vs. J. M. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,466—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 28 janvier 1890, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un lot assorti de groceries, vins, liqueurs, installations et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 janv—17 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de groceries, vins, liqueurs, etc., etc.

Thos. J. McCarthy vs. M. James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,987—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, St Charles, Carondelet et Julie, ne mesurant vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue St-Joseph, sur trente-quatre pieds six pouces sur la ligne du côté vers la rue St-Charles, contenant quarante-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté vers la rue Carondelet, et vingt sept pieds cinq pouces et six lignes de large dans le fond.

Ladite propriété que la défenderesse a acheté de Emile Angaud d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 19 novembre 1885.

Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations Livre 122, Folio 723.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 jan—14 17 18 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Inscription par le Législateur, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La Grande Loterie de la Compagnie a été réalisée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu régulièrement (Juin et Décembre) et les grands tirages à plus petites proportions ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph E. Munion comme héritier de la succession de son père Antoine Munion et No 25,885 du notaire Jos. Rogers, Jr., Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts réclamations et demandes, dans et à la succession de Antoine Munion, immobilière droits et réclamations et de laquelle la propriété ci-après décrite forme une partie considérable, et que le rapport enregistré dans la dite succession.

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 120 et borné par les rues Jersey, au nord, et Annonciation, Bo deaux, Tchoupitoulas et Lyon, mesurant soixante pieds de la rue Annonciation sur cent au pieds de profondeur de face à la rue Bordeaux et formant le coin du dit lot, voyez dans l'îlet 143 Ville, et tous les droits, titres et spécifications qu'a y trouvent, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 déc—24 3 1 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tontonin Insurance Company vs. Veuve Julie Lafon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 28,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Bienville et Prosper et les avenues St Bernard et Gentilly, ne mesurant que cent sept pieds trente-deux pieds deux pouces de face à la rue New Orleans, sur une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces de la ligne sur la ligne vers la rue Bienville, et cent neuf pieds sur la ligne vers la rue Prosper, et trente quatre pieds huit pouces dans le fond. Acquis par le défendeur, de Johanna Costen, le 23 septembre 1886, conformément à un acte pardevant A. Dreycous, Jr, notaire, Livre du Bureau de transfert 124, folio 426.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tontonin Insurance Company vs Joseph A. Saint-Cyr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 28,459—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Tonti, St Philippe et Robertson, ne mesurant soixante pieds de front à la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Robertson, contenant quatre-vingt dix neuf pieds huit pouces et six lignes dans le fond. Acquis par le défendeur de Johanna Costen, le 23 septembre 1886, conformément à un acte pardevant A. Dreycous, Jr, notaire, Livre du Bureau de transfert 124, folio 426.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété et d'Actions de Remontant.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,616 En vertu d'un ordre de vente daté 27 décembre 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 248, borné par les rues Johnson, Pleur, Bienville et Conti, mesurant huit pieds neuf pouces de face à la rue Johnson, quatre-vingt-quatre pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Bienville, contenant quatre pieds neuf pouces et six lignes vers la rue Conti, ensuite s'élargissant à angle droit vers la rue Conti de dix-sept pieds, ensuite formant une ligne parallèle à la ligne de la rue Conti de vingt-neuf pieds dix pouces et vingt cinq pieds neuf pouces de largeur dans le fond. Acquis par le défendeur à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Moses Fox vs. Louis Trost, No 16,920, suivant jugement de la Cinquième Cour de District pour la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'acte exécuté par le shérif le 15 avril 1867, enregistré au bureau de transfert, livre 92, folio 297.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 déc—20—6 12 20 27—1 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tontonin Insurance Company Rudolph Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,457—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Hôpital, Tonti et Ursulines, mesurant trente trois pieds de face à la rue Rochblave sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, plus ou moins.

2e Une autre portion de terre dans le même îlet et touchant les précédentes, ne mesurant pas de face à la rue Rochblave, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds dix pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus.

Acquis par le défendeur de Johanna Costen, le 17 juin 1886, par acte pardevant A. Dreycous, Jr, notaire, livre du bureau de transfert 124, 25, 277.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Julien Lafon vs. Tontonin Insurance Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rochblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, ne mesurant que trente trois pieds de face à la rue Rochblave sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, plus ou moins.

2e Une autre portion de terre dans le même îlet et touchant les précédentes, ne mesurant pas de face à la rue Rochblave, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds dix pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus.

Acquis par le défendeur de Johanna Costen, le 17 juin 1886, par acte pardevant A. Dreycous, Jr, notaire, livre du bureau de transfert 124, 25, 277.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Ebenistes, Meubles, Mes, Tiroirs, A. Rosenthal & C. T. Bergeron vs. Veuve Thos. J. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,992.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un fort lot de meubles de ménage, ébénisterie, miroirs divers, consistant mément à l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

17 jan—17 21 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries—Groceries—Groceries, Etc.

William Hart vs. J. M. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,466—En vertu d'un ordre de vente daté 16 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Vente pour le shérif de propriétés de valeur améliorée située rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet. (la rue à l'arrière étant Julie.

Charles Loeb vs Mme A. C. Avinens, Veuve Michel et Mme d'Aner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exécuteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout